

Le 8 décembre 2023, le Comité de Bassin Sèvres-Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la Présidence de **M. Bertrand AYRAL** :

Délégués titulaires présents :

Monsieur Bertrand AYRAL pour La Rochelle Agglo
Monsieur Alain LECOINTE pour Niort Agglo
Monsieur Pierre RAMBAULT pour CC Thouarsais
Monsieur Dominique SIX pour Niort Agglo

Délégués excusés :

Monsieur Dany GRELIER pour Agglo Bocage Bressuirais
Monsieur Didier PORTRON pour Rochefort Océan

Participants :

Zebulon BRUNETEAU-PAOLETTI Région Nouvelle-Aquitaine
Fabienne CALA Région Nouvelle-Aquitaine
Carole CHASSAGNOUX CC Aunis Atlantique
Emeline CHIOROZAS CC Île de Ré
Carole COQUEBLIN-GUERIN CC Haut Val de Sèvre
Manon DELAFOULHOUZE CC Airvaudais-Val du Thouet
Pauline DUTHEIL Département Deux-Sèvres
Emmanuelle FAVIER CC Thouarsais
Sébastien FORTHIN Niort Agglo
Pierre GARNIER Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Marion GERVAIS Région Nouvelle-Aquitaine
Jérôme KRAVETZ Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Delphine LABBE Département Charente-Maritime
Camille LE MOULLAC Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Caroline LUNEAU Agglo Bocage Bressuirais
Laure MARTIN Rochefort Océan
Dylan POUGET Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Sophie RIMBOUX Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Marie SANTINI La Rochelle Agglo
Joanna SCHOENDORFF Nouvelle-Aquitaine Mobilités

MODALIS

Jérôme KRAVETZ rappelle le développement de Modalis et l'intégration progressive des réseaux en ventes sur Ticket Modalis.

→ Plus de 1,6M € de CA à date en 2023

→ 2023 : premier réseau équipé en billettique Modalis à Guéret

→ Avril 2023 : Plateforme de covoiturage *covoit Modalis*

Bertrand AYRAL évoque l'enjeu majeur de l'observatoire et présente le projet de la CA La Rochelle : propose une application coach mobilité basée sur 4 biais cognitifs (temps, argent, bien-être, impact environnemental) pour pouvoir communiquer à l'utilisateur son tableau de bord de déplacements et un « mobiscore » avec une « note » de déplacement.

Avec cette note, il sera possible d'avoir une « monnaie » de la mobilité pour convertir en avantages (stationnement moins cher pour des utilisations raisonnées de la voiture, projets collectifs). L'objectif est d'avoir une communauté importante pour pouvoir nourrir l'observatoire.

Bertrand AYRAL propose un partenariat à NAM à ce sujet.

Laure MARTIN demande confirmation des dates de basculement de Ticket Modalis vers Modalis. Aujourd'hui, les titres de Rochefort Océan sont vendus sur les deux plateformes.

Jérôme KRAVETZ indique que cela se fait progressivement dans les prochains mois, les réseaux seront contactés au cas par cas pour ces échéances.

Sébastien FORTHIN aimerait qu'un message spécifique soit affiché pour préciser que le réseau de Niort est gratuit et sans condition de titre sur Modalis plutôt qu'un message du type « non disponible ». Il interroge également sur l'intégration de l'offre TAD sur Modalis

Jérôme KRAVETZ indique que l'appel d'offres est en cours à ce sujet.

COVOITURAGE

Pierre GARNIER présente les projets de corridors de covoiturage sur le bassin ainsi que les 4 typologies de corridors : covoiturage à communautés hautement engagées, covoiturage sans réservation à haut niveau de service, covoiturage planifié, covoiturage sans réservation.

Marie SANTINI interpelle sur le niveau de concurrence relative du car 3(AR/jour) sur le corridor Surgères > La Rochelle qui paraît faible.

Pierre GARNIER précise que des ateliers auront lieu à la rentrée pour traiter des particularités.

Camille LE MOULLAC rappelle également la prise en considération de la complémentarité des offres entre car et covoiturage.

Sébastien FORTHIN précise qu'à Niort, une expérimentation avec Blablacar daily sera lancée à partir de janvier. Comment les 2 projets vont-ils pouvoir se compléter ?

Camille LE MOULLAC indique qu'autour de Niort, il peut y avoir deux lignes de covoiturage avec un potentiel de développement d'infrastructures pour structurer l'offre. Ce n'est pas incompatible car sur l'interface Modalis, on a plusieurs opérateurs différents proposés.

Marie SANTINI ajoute que l'on ne peut communiquer qu'une application aux entreprises. A La Rochelle, l'aspect incitatif fonctionne. Aujourd'hui, il y a aussi des développements faits pour lutter contre la fraude. Comment peut-on être compatibles tout en prenant en compte les enjeux incitatifs ? Il faut délimiter l'organisation par brique.

Jérôme KRAVETS indique que NAM reviendra vers La Rochelle pour étudier le développement de structures autour de l'offre, pour aller au-delà de l'incitatif et pérenniser l'offre.

Pierre GARNIER rappelle que l'incitatif fait partie des prochains développements en discussion, avec l'intégration des lignes et le compte employeur.

Carole CHASSAGNOUX demande que la CC Aunis Atlantique soit intégrée aux travaux avec La Rochelle.

Caroline LUNEAU indique qu'à Bressuire, il y a des communautés de covoiturage et de l'animation en entreprise, mais à partir du moment où des équipages sont constitués, ils ont du mal à les conserver sur l'application car n'ont aucun intérêt à y rester (incitatif, forfait mobilité). Dans le cas où il y aurait un forfait mobilité durable, ça sera peut-être différent. Bressuire travaille également sur des études de corridors de covoiturage à l'intérieur du territoire.

Pierre GARNIER confirme que la mise en place du compte employeur doit répondre à cela, d'où ce développement dans Covoit Modalis. Pour l'instant, des justificatifs peuvent être extraits sur covoit Modalis. Et NAM est ouvert à recevoir les données d'études du territoire.

Delphine LABBE indique que le département crée des aires de covoiturage. Partage le besoin de cohérence pour inciter les covoitureurs qui fréquentent leurs aires à se rapprocher de covoit Modalis.

Sébastien FORTHIN indique que les communes sont déjà équipées d'arrêts de covoiturage donc demande d'échanger avec NAM sur ce qui peut être proposé en plus en termes d'infrastructures.

TARIFS

Dylan POUGET expose une première session de résultats des études d'harmonisation des profils jeune et enfant. Les pertes de recettes pour une harmonisation à -6 ans et -28 ans sont inférieures à 1% pour chacun des réseaux.

Marie SANTINI ; à La Rochelle, il existe un TER+bus où le -28 ans s'applique contrairement au réseau urbain qui applique un jeune à -26 ans. La Rochelle se questionne sur les pertes de recettes induites par le jeune sur le réseau de la Rochelle.

Dylan POUGET indique que les recettes de La Rochelle se caractérisent par une forte diversification des sources (part significative des titres occasionnels du transport maritime par exemple). NAM reviendra vers La Rochelle pour ajouter des précisions.

Jérôme KRAVETZ rappelle que les différences d'âge des profils n'empêchent pas les tarifications combinées mais peuvent présenter des obstacles dans le parcours usager.

Laure MARTIN informe qu'à Rochefort, les études sur l'harmonisation du réseau à -28 ans pour le profil jeune sont intégrées dans la future DSP.